



## L'élevage ovin en région Centre : les petites exploitations font de la résistance

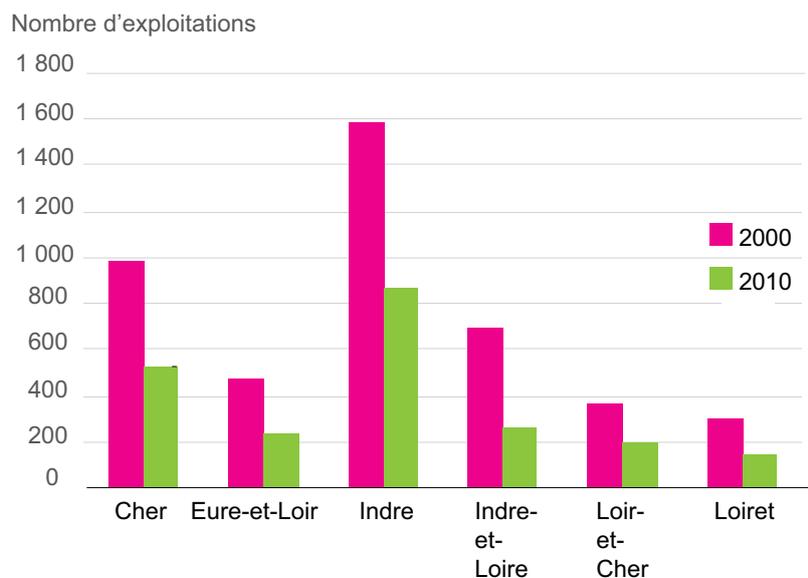
*Au cours de la dernière décennie, l'évolution de l'élevage ovin se caractérise par une forte diminution du nombre d'exploitations et par un recul de 30 % du cheptel régional. En région Centre, l'élevage ovin se pratique majoritairement sur de petites exploitations, gérées par des agriculteurs âgés de plus de 50 ans. La plupart d'entre eux ne connaissent pas le devenir de leur élevage.*

### En dix ans, la moitié des élevages a disparu

Depuis 2000, le nombre d'exploitations élevant des ovins a été divisé par deux passant de 4 423 exploitations à 2 220 exploitations. Avec 191 000 ovins recensés en 2010, le Centre détient 2,5 % du cheptel national et occupe la 11<sup>e</sup> place des régions françaises. L'effectif d'ovins

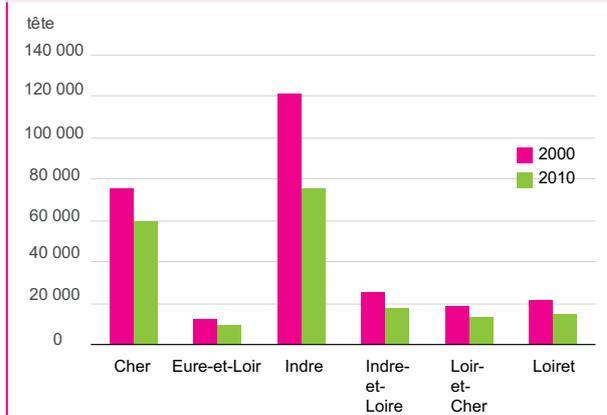
s'est replié de 30 % par rapport à 2000 (- 21 % niveau national). La majorité des élevages se concentrent dans le sud de la région Centre. L'Indre et le Cher réunis détiennent 70 % du troupeau.

Nombre d'exploitations ayant des ovins



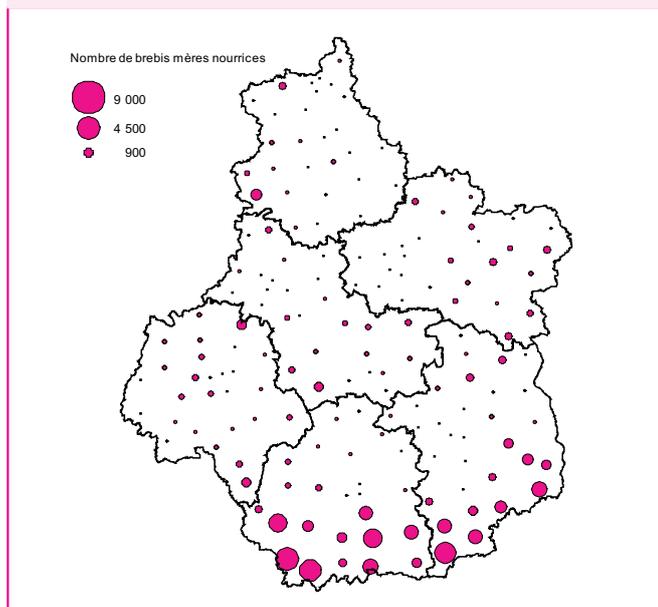
Source : Agreste - Recensement agricole 2010

### Effectifs des ovins



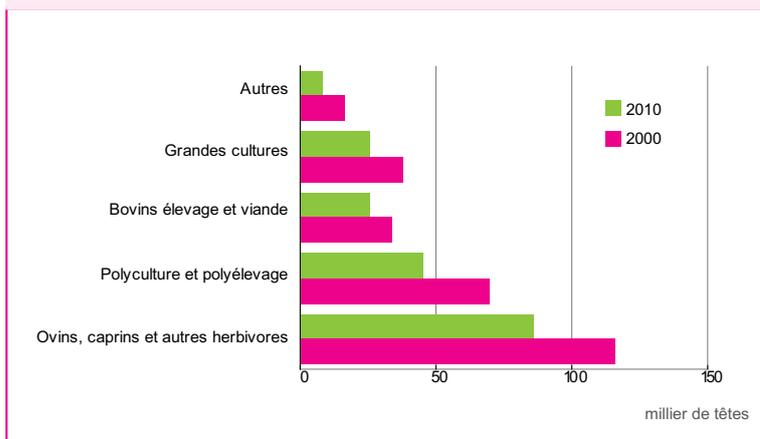
Source : Agreste - Recensement agricole 2010

### Répartition cantonale des brebis-mères nourrices



Source : © IGN - BD Carto, Agreste - RA 2010 - DRAAF Centre - Août 2011- Conception DRAAF Centre

### Effectif d'ovins par OTEX en région Centre

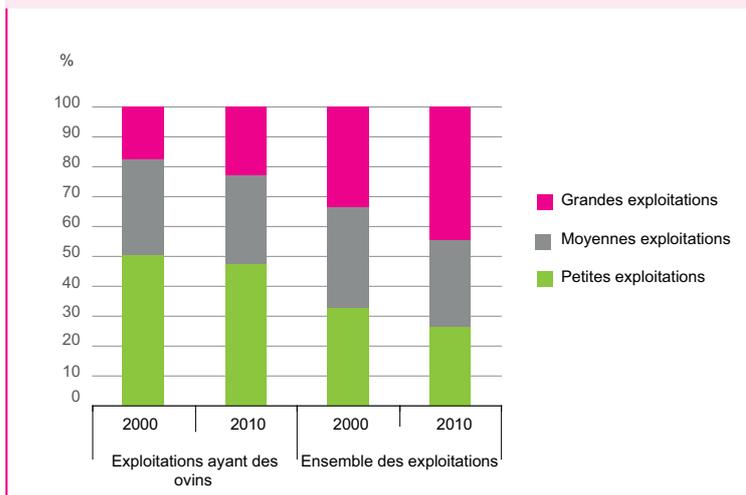


Source : Agreste - Recensement agricole 2010

### Les petites exploitations résistent

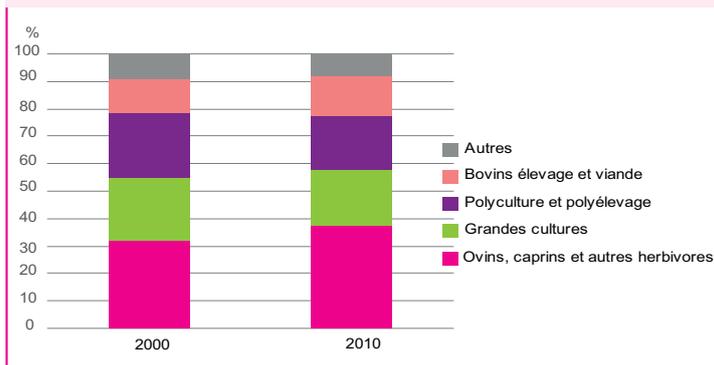
47 % des exploitations ayant des ovins (soit 1057 unités) sont de petites exploitations en terme de dimension économique. La part des exploitations classées dans l'OTEX «ovins, caprins et autres herbivores» a progressé entre 2000 et 2010, passant de 32 % à 38 % ce qui démontre une certaine spécialisation. Le cheptel ovin est majoritairement détenu par les exploitations spécialisées ce qui représente 45 % du troupeau régional en 2010.

### Nombre d'exploitations ayant des ovins selon leur dimension économique en région Centre



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

### Répartition des exploitations ayant des ovins par OTEX en région Centre



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

### Les troupeaux s'agrandissent

En dix ans, la taille moyenne des troupeaux a augmenté de 39 %, passant de 62 à 86 ovins. L'évolution du cheptel est cependant très contrastée selon les départements : dans le Cher et le Loiret, les troupeaux comptent plus de 110 têtes en moyenne. En Eure-et-Loir, le troupeau moyen est nettement plus petit (41 têtes). A titre de comparaison, la moyenne nationale en 2010 est de 134 têtes.

Le nombre de petits troupeaux de moins de 50 ovins a chuté de 57 % en région Centre depuis 2000. Ils représentent pourtant 64 % des élevages mais seulement 11 % du cheptel régional.

Le nombre d'exploitations détenant plus de 100 ovins a diminué de 28 %. Elles représentent désormais 21 % des élevages et regroupent 77 % du cheptel.

Les troupeaux de grande taille se rencontrent surtout dans les exploitations orientées ovins (42 %) et dans les structures à dominante polyculture-polyélevage (21 %). Les troupeaux de moins de 50 têtes, se répartissent entre les exploitations spécialisées en élevage ovin (37 %), celles orientées polyculture-polyélevage (19 %) mais aussi sur les exploitations à dominante céréales et oléoprotéagineux (22 %).

Nombre d'exploitations ayant des ovins et effectifs ovins par taille de troupeau en région Centre



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

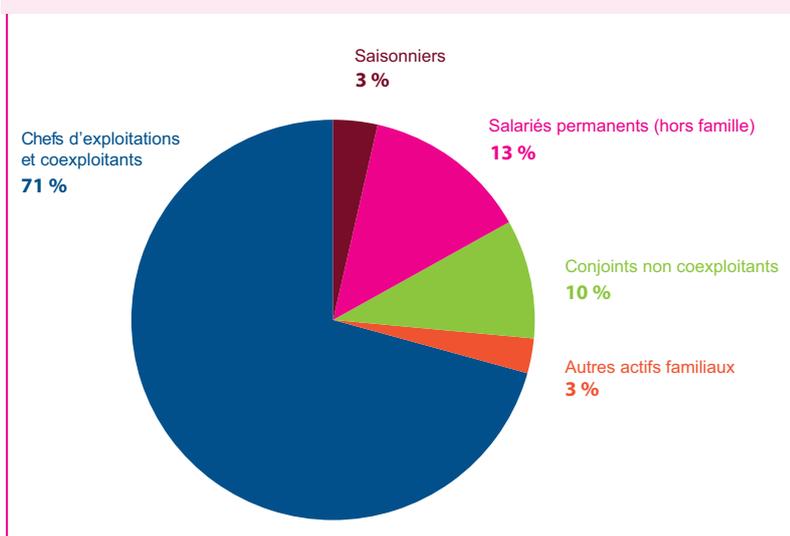
### Une main-d'oeuvre familiale importante

L'élevage des ovins est très majoritairement assuré par la famille. Alors que l'embauche des saisonniers, toutes OTEX confondues, représente 9 % des unités de travail annuel (UTA), la part de ce type d'emploi n'est que de 3 % en ce qui concerne les exploitations ayant des ovins.

Sur 2 220 exploitants, près des deux-tiers sont âgés de plus de 50 ans.

La problématique de la succession reste réelle : 55 % des exploitants de plus de 50 ans élevant des ovins ne savent pas qui leur succédera lorsqu'ils partiront en retraite.

Répartition des UTA des exploitations ayant des ovins en région Centre



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

### Définitions

Le **champ des données** correspond aux **exploitations élevant des ovins**.

#### La PBS (Production Brute Standard)

Elle décrit un potentiel de production des exploitations, calculé à partir de coefficients appliqués aux surfaces agricoles et aux cheptels. Elle permet de classer les exploitations selon leur dimension économique, en « moyennes et grandes exploitations » quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « grandes exploitations » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros. La contribution de chaque surface ou tête de cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur orientation technico-économique.

#### L'orientation technico-économique (OTEX)

Une exploitation est spécialisée dans une orientation technico-économique si la PBS de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total.

**Unité de travail annuel (UTA)** : Cette unité permet de cumuler les différents temps de travail de la main-d'œuvre intervenant dans l'exploitation. Elle correspond au travail d'une personne à temps complet pendant un an.

## Méthodologie du recensement agricole 2010

### Le recensement agricole s'est déroulé de fin 2010 à début 2011.

Les résultats portent sur la campagne 2009-2010. Les recensements précédents avaient eu lieu en 2000, 1988, 1979, 1970. C'est l'une des plus importantes opérations statistiques du ministère en charge de l'agriculture.

La confidentialité des données recueillies par le recensement agricole est assurée par la loi du 7 juin 1951 sur le secret statistique. Toute personne participant au recensement agricole est tenue au secret professionnel. Les informations individuelles recueillies ne sont connues que des statisticiens et ne sont transmises à aucun autre service de l'État.

Elles ne seront diffusées que sous forme agrégée, pour préserver les données individuelles et l'anonymat des agriculteurs.

#### Qui a été recensé ?

Toutes les exploitations agricoles situées en métropole, dans les départements d'outre-mer et dans les collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont concernées.

L'exploitation agricole remplit trois critères : avoir une activité agricole, avoir une gestion courante indépendante ; atteindre ou dépasser un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux.

#### Quelles données ont été recueillies ?

Quelques 700 données relevant de grandes thématiques sont recueillies : les cultures et superficies cultivées, l'élevage et le cheptel, les modes de protection des cultures, l'équipement des exploitations, la diversification des activités, l'emploi salarié, l'emploi familial et le niveau de formation de l'exploitant, la gestion de l'exploitation, etc.

Le recensement agricole offre ainsi un portrait instantané et détaillé de l'agriculture. Il permet des comparaisons au niveau le plus fin, jusqu'à la commune. Il s'intéresse également aux plus petites exploitations.